

Preuve de dépôt

Vous venez de déposer un dossier de demande de déclaration ICPE concernant le projet Centre de traitement des bio-dechets sur la commune principale de l'AIOT 20 Rue de l'Industrie 41400 Montrichard Val de Cher.

La référence de votre dossier est A-3-QBUSS912E et concerne une demande de type "une déclaration initiale"

Ce numéro et ce code postal vous seront nécessaires pour déposer les éventuels compléments et pièces de procédure que sollicitera l'administration.

Votre dossier a été transmis le 08/07/2023 à 12h06 au(x) service(s) concerné(s) par votre démarche.

Vous allez recevoir dans quelques instants, à l'adresse ci-dessous, un message de confirmation de transmission de votre dossier :

- #xxxx# (pour rappel, courriel d'échange avec l'administration)
- #yyyy# (pour rappel, déclarant)
- #zzzz# (pour rappel, mandataire)

1 - Type de déclaration

Identification et orientation de la demande

Votre demande concerne : **une déclaration initiale**

Numéro d'AIOT : **Je ne connais pas mon numéro d'AIOT**

Service instructeur : **La DDETSPP ou la DAAF**

Conditions d'engagement du déclarant

- **Je m'engage à ce que les fichiers déposés comprennent les informations réglementaires requises, dont les références sont rappelées pour chaque dépôt de fichier tout au long de la téléprocédure.**
- **Je m'engage à prendre connaissance et à respecter les prescriptions générales ministérielles applicables à chaque rubrique de la nomenclature des installations classées, consultables sur le site <https://aida.ineris.fr/>**

- Je prends note que tous les plans réglementaires sont déposés en fin de la téléprocédure.
- En initiant le dépôt de mon dossier via la téléprocédure, je m'engage à déposer les compléments ainsi que les pièces de procédures (attestation de mise en sécurité, ...) sur Service-public.fr

2 - Déclarant

Déclarant

Pétitionnaire ou mandataire : **Déclarant**

Personne morale

N° SIRET **92349825700016**

Raison sociale **Larécupsolidaire**

Forme juridique **association**

Le nom de la personne, physique ou morale, qui exerce une activité soumise à la réglementation relative aux ICPE est une information regardée comme nécessaire à l'information du public, publié sans anonymisation en application des dispositions du 3° de l'article D312-1-3 du code des relations entre le public et l'administration.

Toutefois, si sa publication fait craindre des représailles ou est susceptible de porter atteinte à la sécurité publique ou à la sécurité des personnes, l'exploitant personne physique peut demander que la donnée ne soit pas mise en ligne au titre de l'application du d) de l'article L311-5 du code des relations entre le public et l'administration.

Adresse en France

6 rue Aimable quenioux

Fougeres sur bièvre

41120 LE CONTROIS EN SOLOGNE

Signataire

Qualité : **Directeur**

Référent

Fonction : **Directeur**

3 - Description de l'installation

Nom de l'installation : **Centre de traitement des bio-dechets**

Description des activités :

L'objectif, en collaboration avec la Mairie de Montrichard, est de créer un centre de collecte, de traitement des bio-dechets et transformation en compost au niveau local couvrant le territoire du Val de Cher Controis. Les villes principales concernées sont : Montrichard, Saint Aignan, Contres et les communes aux alentours. Etapes descriptives de l'initiative : 1. Mise à disposition d'un terrain par la Mairie de Montrichard 2 l'objectif est de collecter et traiter 500 à 700 Tonnes de bio-dechets pour les mélanger à du broyat de végétaux mis à disposition par Interval pour en faire du compost 3 Le public concerné : cantines, restaurants, GMS, maison de retraite, hopitaux, restaurants... Soit plus de 300 établissements sur le périmètre 4 Principe : mise à disposition d'un bac vide et nettoyé, collecte du bac plein 1 à 2 fois par semaine, apport sur la plateforme pour transformation en Compost, mise à disposition du produit fini à un agriculteur de Fougères sur bièvre 5 Equipe : 3 personnes équivalent temps plein et un directeur 6 Modèle économique : coût à la tonne + collecte + nettoyage des bacs + vente de compost 7 Structure juridique : association 8 Activité complémentaires : formation et sensibilisation au gaspillage alimentaire

[Sur le site de l'installation, vous exploitez déjà au moins :](#)

Une installation classée relevant du régime d'autorisation : **NON**

Une installation classée relevant du régime d'enregistrement : **NON**

Une installation classée relevant du régime de déclaration : **OUI**

Déclaration distincte à l'occasion d'une demande d'autorisation environnementale : **NON**

4 - Localisation

Localisation de l'installation

Adresse **20 Rue de l'Industrie 41400 Montrichard Val de Cher**

X : 562123

Y : 6696642

Projection : Lambert 93

Le déclarant joint à la déclaration les plans suivants :

- Un plan de situation du cadastre à jour dans un rayon de 100m
- Un plan d'ensemble à jour à l'échelle de 1/200 au minimum, accompagné de légendes et descriptions permettant de se rendre compte des dispositions matérielles de l'installation et indiquant l'affectation, jusqu'à 35 mètres au moins de celle-ci, des constructions et terrains avoisinants ainsi que les points d'eau, canaux, cours d'eau et réseaux enterrés (un plan jusqu'au 1/1000 est admis sous réserve que les éléments précités restent lisibles).

5 - Activité du site

Permis de construire

La mise en oeuvre de l'installation nécessite-t-elle un permis de construire ? **NON**

Tableau des rubriques des activités

Rubrique	Alinéa	Libellé des rubriques	Quantité totale	Régime	Précisions
2780	2780-2-c	Compostage de déchets non dangereux ou matière végétale	Quantité de matières traitées 2 D t/j		

6 - Mode d'exploitation

Modes et conditions d'utilisation, d'épuration et d'évacuation des eaux résiduaires, effluents et des émanations de toute nature

Est-il prévu un prélèvement d'eau pour l'exploitation de l'installation classée ? **OUI**

Réseau public de distribution d'eau **OUI**

Volume maximum annuel (en m3) **140**

Est-il prévu des rejets d'eaux résiduaires issues de l'exploitation de l'installation ? **OUI**

Origine et la nature des eaux résiduaires :
nettoyage des bacs de bio-dechets

L'exutoire des eaux résiduaires :
Sur le réseau collectif avec station d'épuration

Est-il prévu un traitement ou prétraitement sur site des eaux résiduaires avant rejet ? **OUI**

Traitement :
Récupération à part du lixivie qui est conservé et réutilisé

Volume maximum annuel rejeté dans le milieu naturel : **130**

Commentaires sur les rejets d'eaux résiduaires :
Récupération à part du lixivie qui est conservé et réutilisé

Est-il prévu un épandage ? **NON**

Est-il prévu des rejets à l'atmosphère ? **NON**

Elimination des déchets et résidus de l'exploitation

Précision sur les types de déchets et résidus issus de l'exploitation et la filière de valorisation ou d'élimination :

Suite au criblage du compost, le refus est stocké dans une espace dédié. Ce refus peut ensuite être déposé en déchèterie avec les végétaux.

La collecte des déchets s'effectuera-t-elle par le service public de gestion des déchets ? **NON**

Disposition en cas de sinistre

Prise d'eau sur le réseau incendie : **OUI**

Précisions sur les moyens de secours et de protection dont dispose le déclarant :

L'association disposera de 3 extincteurs

Natura 2000

L'installation est-elle soumise à évaluation des incidences Natura 2000 ? **NON**

Prescriptions applicables

Je confirme avoir pris connaissance des prescriptions générales applicables aux activités objet de la présente déclaration et notamment des éventuelles distances d'éloignement qui s'imposent pour l'implantation de l'installation.

Effectuer une demande de modification de certaines prescriptions applicables à l'installation : **NON**

Clause filet

Cette déclaration initiale DICPE est-elle la première autorisation ou déclaration déposée sur le projet ?
Oui

L'installation ne peut ni être mise en service, ni exploitée dans les 15 jours suivant la délivrance de la preuve de dépôt de la déclaration initiale (R. 512-48 alinea 2 du code de l'environnement)

7 - Pièces justificatives

Un plan de situation du cadastre à jour dans un rayon de 100 m :

plancadastral.pdf

Un plan d'ensemble à jour à une échelle minimale de 1/200 :

plancadastral.pdf